



## Refus d'accorder mes congés avant mon départ en retraite

Par **BEPI**, le **11/05/2016** à **18:34**

Bonjour

J'ai fait valoir mes droits à la retraite au 31 Juillet 2016. Mon employeur refuse que je prenne mes congés avant cette date. Ai je le droit de quitter mon emploi en tenant compte de mon solde de congés (ce qui est mon souhait) sans risque de pénalités. Pour info, je suis le premier salarié de ma société à partir en retraite (avec+ de 10 ans d'ancienneté)

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **11/05/2016** à **22:23**

Bonjour,

Comme c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés, il est en droit de vous les indemniser lors de votre départ de l'entreprise dans le solde de tout compte...

Si vous passiez outre, il pourrait vous réclamer des dommages-intérêts fonction du préjudice subi par l'entreprise, d'autre part comme je pense que vous avez respecté le préavis, normalement, lorsque les congés payés tombent pendant cette période, normalement, ils en repoussent le terme...